



Rapprochement Palais-Cité

audience au Cabinet de Valérie Pécresse

En décembre dernier, dès l'annonce de la RGPP et du rapprochement du Palais de la découverte et de la Cité des Sciences, la fédération Sgen-CFDT, par l'intermédiaire de son secrétaire général, Thierry Cadart, avait appelé le cabinet de Valerie Pecesse sur les conséquences pour le Palais de la découverte. Il y a quelques jours la fédération Sgen-CFDT recevait un appel du cabinet de la Ministre proposant une rencontre afin de faire le point et d'échanger sur le Palais de la découverte. Cette réunion initialement programmée pour le jeudi 13 mars a du être repoussée à notre demande du fait de notre calendrier. Elle s'est donc déroulée le jeudi 27 mars après midi et a duré 1 heure.

Participaient à cette réunion :

- pour la fédération Sgen-CFDT et le Palais de la découverte : Patrick Thiebaut et Gilbert Heitz
- pour le cabinet de la Ministre : Jean Philippe de St Martin, directeur adjoint de cabinet et Madame Dominique Marchand, conseiller social.

Cette rencontre a eu lieu le lendemain de la réunion où Jack Guichard, directeur du Palais de la découverte, avait présenté aux représentants du personnel au CA, la note de cadrage relative au chantier de regroupement du Palais de la découverte et de la Cité. Une même réunion avait eu lieu dans le même temps entre le directeur de la Cité des Sciences et les organisations syndicales. Un échange téléphonique, ce soir là avec nos collègues CFDT de la Cité nous permettait de connaître les différences de présentation, d'interprétation,... faites par les 2 directeurs.

Avant d'aborder ces différences, nous faisons connaître que différents termes contenus tant dans la note de cadrage que dans la lettre des 2 ministres aux personnels sont difficilement acceptables et provoque un rejet : « fusion », « opérateur unique »,...mais également le fait que le projet scientifique et culturel ne soit abordé que dans un second temps.

J.P. de St Martin se retranche derrière le fait que ce sont les termes contenus dans la décision du conseil de modernisation des politiques publiques du 12 décembre 2007, donc d'une décision qui vient de l'Elysée. Il craint que si il y a blocage dans ce sens, du groupe de travail par exemple, cela puisse indisposer et que des décisions plus radicales, toujours prônées par certains, comme la suppression du Palais de la découverte ne soient prises. Il rappelle l'attachement de la ministre au Palais de la découverte et à sa mission. C'est pourquoi le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a tenu à ce que les « fondamentaux » soient rappelés dans la note de cadrage.

Nous interrogeons sur différents points où la présentation faite dans les 2 établissements n'a pas été très claire. Il en ressort que le groupe de travail entre les deux établissements comprendrait en outre les 2 directeurs qui auront la charge de le piloter, des représentants des ministères de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il a pour mission de faire des propositions concrètes et sera chargé également de la concertation avec les organisations syndicales, les représentants du personnel,...Ce groupe de travail sera assisté d'un cabinet-conseil : Capgemini. Concernant la lettre de mission de ce cabinet, nos interlocuteurs semblent ne pas en savoir plus que nous mais, pensent qu'elle porte sur les 9 points mis dans la note (statut du nouvel établissement, rattachement des personnels, gouvernance, identification des synergies, stratégie de développement des publics, le calendrier,...).

Le comité de pilotage comprendrait quant à lui, les cabinets des 2 ministres, les services d'administration centrale concernée, les directeurs des établissements,...

Nous manifestons notre étonnement du fait que les instances décisionnelles que sont les conseils d'administration des deux établissements, n'apparaissent nullement dans aucune des 2 lettres. Ils conviennent que c'est un oubli important et qui doit trouver un correctif.

Ensuite nous avons évoqué les différents statuts possibles ainsi que la possibilité d'une structure commune de type GIP, GIE qui chapoterait les 2 établissements. Ph de St Martin trouve cette idée peu réaliste parce qu'elle va à l'encontre de la demande et aurait pour conséquence de créer une nouvelle structure.

Un planning réactualisé devrait paraître. Les délais impartis pour cette tâche restant toujours aussi court puisqu'on nous parle toujours du mois de mai. Cela nous semble irréaliste pour traiter réellement de l'ensemble des sujets. La mise en place de l'opérateur unique étant projetée pour un 1^{er} janvier vu les réalités budgétaires, 2009, 2010 au plus tard.

Pour les personnels, selon nos interlocuteurs cela ne devrait pas poser de problèmes pour que les personnels conservent leur statut actuel (pour ceux qui en ont un). L'opérateur unique étant un établissement public les titulaires ont des possibilités d'être mis à disposition, détachés,.....Pour les effectifs, ils se retranchent derrière la politique actuelle de non remplacement d'1 titulaire sur 2 partants en retraite et soulignent que cela aurait posé des problèmes au Palais de la découverte à moyen terme (5 ans).

Nous évoquons :

- les différences de conditions de travail qui ont pu être faites, par le passé, à certains collègues titulaires lors de mutation du statut de leur établissement vers un statut d'EPIC et où tout était fait pour décourager ces personnels de rester ;
- le fort attachement à l'identité « Palais de la découverte ;
- la différence tarifaire entre les 2 établissements (remarque très souvent faite par les visiteurs du Palais) ;
- l'échéance prochaine du mandat des membres nommés du conseil d'administration.

Au terme de notre réunion, JP de St Martin nous dit qu'il va appeler le cabinet de la Culture, Jack Guichard et le directeur de la Cité afin que soit clarifiés certains points soulevés au cours de cette audience

Pour le Sgen-CFDT, la structure décidée ne permet pas une réelle concertation. Elle est là uniquement pour une mise en place d'une décision qui est présentée comme venant de l'Elysée. Nullement le groupe de travail et surtout le comité de pilotage ne pourront s'interroger sur le bien fondé ou non de celle-ci. Plus grave, elles ne servent qu'à la mise en place d'une enveloppe pour laquelle le contenu (projet scientifique et culturel et donc tout ce qui touche au service public) ne sera défini qu'ultérieurement. Les problèmes actuels rencontrés comme la rénovation de l'établissement, ne sont en rien réglés. Nous sommes bien loin de notre conception d'un dialogue social constructif